

des spéculations sur les terrains et permettre à des personnes ayant des tuyaux de s'enrichir au détriment du contribuable canadien. Cela concerne les responsabilités et les obligations de chaque député et est le principe même du serment d'office prêté par les membres du conseil privé. Une enquête minutieuse s'impose donc à cet égard.

Il semble de prime abord qu'un examen serait bien fondé. En effet, cette question a été soulevée à la Chambre hier et des questions ont été posées au premier ministre aujourd'hui.

En deuxième lieu, il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre, des secrets du cabinet ayant été dévoilés dans un centre de production magnétoscopique, ce qui est contraire aux règlements parlementaires. J'ai appris que cette information, je le dis dès maintenant, a été enregistrée sur bande magnétoscopique et que ces bandes ont été transportées par une entreprise commerciale de Montréal. Il n'y avait donc pas moyen de garder le secret, au cas où ces gens auraient voulu parler. Cette façon de disséminer l'information est une violation des privilèges de la Chambre et de tous les députés, contraire même à tous les principes fondamentaux d'un gouvernement à cabinet démocratique.

Par conséquent, le Parlement, qui est le plus haut tribunal du pays, a le droit d'appréhender, grâce à un examen et une étude, si oui ou non des membres du cabinet ont eu recours à cette méthode de diffusion de nouvelles. Il faut être juste dans ces affaires-là, et c'est pourquoi je demande un examen et une étude. Le seul moyen de prouver si cette fuite de renseignements a eu lieu est d'ordonner une enquête au cours de laquelle les ministres et les témoins seront interrogés et les rubans et documents vérifiés. J'espère qu'ils ne disparaîtront pas, comme cela est arrivé dans un autre cas. Les documents pourraient facilement être vérifiés, et si l'on découvre qu'il n'y a aucun fondement à l'allégation que cette méthode aurait été employée, nous serons tous très heureux de voir triompher la vérité. Par contre, si pareille enquête devait dévoiler une toute autre vérité, le gouvernement et les intéressés devront prendre les mesures appropriées.

Je veux signaler que si les renseignements ont été enregistrés sur des bandes qui ont été ensuite transportées à travers le pays par les soins d'une entreprise commerciale et que si les gens qui ont effectué l'enregistrement n'étaient pas assermentés, alors je pense qu'il s'agit d'une fuite du cabinet qui équivaut à une fuite concernant le budget. J'ai à peine besoin de rappeler à Votre Honneur les deux célèbres affaires de fuite qui ont marqué l'histoire politique. Dans la première l'honorable

M. Thomas, Secrétaire aux colonies en Grande-Bretagne fit savoir à un autre membre du Parlement, M. Butt, que le prix de la bière serait modifié par les dispositions budgétaires. Il a dû démissionner à cause de cette indiscretion. C'était en 1936. Puis nous avons eu la fameuse affaire Dalton, où l'honorable Sir Hugh Dalton alors qu'il pénétrait à la Chambre avec son discours sur le budget a parlé à M. John Carvel, correspondant du *Star*. Il s'est trouvé que des renseignements concernant le budget furent publiés avant que Sir Hugh Dalton ne termine son discours. Il lui a fallu aussi démissionner.

Tantôt, nous avons essayé d'obtenir des renseignements du cabinet, et en particulier d'un ministre qui, d'après la liste de présence, aurait dû être ici aujourd'hui. Voici la nouvelle qui a été diffusée dans tout le pays ce matin:

Le bureau d'Ottawa de CKCM et de CKEY a appris que le cabinet a laissé filtrer des renseignements concernant la situation exacte du nouvel aéroport international de Montréal, cinq jours avant que l'annonce en ait été faite à la Chambre des communes.

Le nouvel aéroport international de Montréal sera situé à 26 milles au nord de la ville, près de Saint-Jérôme. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Transports, M. Paul Hellyer, après plusieurs mois de secret le plus absolu.

#### Drôle de secret!

Le projet vaut des centaines de millions de dollars. Le service de nouvelles de la station de radio a appris que M. Hellyer et le ministre de l'Expansion régionale, M. Marchand, s'étaient rendus tous les deux, samedi et dimanche derniers, à un studio de télévision d'Ottawa pour enregistrer l'annonce au préalable. Les enregistrements et les rubans magnétoscopiques devaient être remis aux stations de radio et de télévision pour que l'annonce soit diffusée en même temps qu'elle serait faite à la Chambre des communes. De plus, on a appris que les ministres n'ont pas pris la précaution d'exiger que les techniciens du studio jurent de garder le secret, même si deux constables de la Gendarmerie royale du Canada montaient la garde du studio. On n'a pas non plus exigé des techniciens qu'ils jurent de ne pas tenter d'utiliser la précieuse information à leur profit. Assez curieusement, d'ailleurs, la plupart des autres membres du personnel du studio avaient l'impression que des déclarations solennelles de garder le secret avaient été signées.

Même si on avait fait prêter le serment, ce qui n'a pas été le cas d'après mes renseignements, cela ne changerait pas la situation et la question de privilège demeurerait la même.

Je dis donc que l'affaire, suivant les premiers témoignages, est bien fondée. Comme cette fuite est aussi grave que toute fuite à l'égard du budget, il est grand temps, à mon avis, que le premier ministre et son gouvernement se montrent à la hauteur de leur tâche et fassent confiance au Parlement. On a